



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)**

Jeudi 21 Mai 2026

Date de la convocation

13 Mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	12
Procurations	2
Votants	14

Présents : GAUSSERAND Patrice, AGUERRE Jean-Marc, BAAZIZ Lahcène, BERTHOUMIEUX Julien, CHAUBARD Catherine, DARMANI Corinne, GATE Loïc, HENRY-GANTOIS Delphine, MONTELS Jean-Marc, PARISI Frida, TERRAL Murielle, VIOLETTE Martine

Excusés : BONNEMAIN Jean-Michel *donne procuration à Loïc GATE*, DECLERCQ-PUYPE Dominique, MONTELS Marie *donne procuration à Jean-Marc MONTELS*, MOUSSU Anthony, VILLENEUVE Claire

N° 026 / 010

Absents :

OBJET DE DELIBERATION : Adoption du Règlement des Aides Sociales Facultatives – CCAS de Gaillac

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-5,

Considérant que le CCAS attribue des aides financières individuelles facultatives aux habitants de la commune en situation de difficulté,

Considérant que le règlement des aides sociales facultatives a pour objet de fixer les critères d'éligibilité, les plafonds de ressources, les montants maximaux et les procédures d'instruction applicables à ces aides,

Considérant que ce règlement garantit l'égalité de traitement entre les demandeurs et constitue le cadre juridique de toute décision d'attribution,

Considérant que le projet de règlement a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration préalablement à la séance,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement des aides sociales facultatives du CCAS de Gaillac tel qu'annexé à la présente délibération,

Résultats du vote

Votants	14		
Pour	Contre	Abstentions	Blancs / Nuls
14	0	0	0

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Transmis en Préfecture le 1^{er} Juin 2026**

Le Président du CCAS,
Patrice GAUSSERAND